

Paris, le 28 octobre 2010

Sous-traitance : l'heure de la réforme

La réussite du salon MIDEST confirme année après année que la plupart des grandes réussites industrielles de ces dernières années s'expliquent par un recours intensif à la sous-traitance. La sous-traitance demeure un jalon essentiel dans le processus de gestion de la qualité et de la traçabilité. C'est enfin un facteur essentiel de l'aménagement du territoire à la fois pour développer le tissu industriel régional mais également pour attirer les investissements.

Confrontés à des directeurs d'achats qui ne raisonnent souvent que par le prix et à l'imprévisibilité actuelle de la conjoncture (*hausse des prix des matières, ruptures brutales d'approvisionnement, etc.*), les sous-traitants fréquemment « coincés » entre des donneurs d'ordres et des fournisseurs puissants (*entre le marteau et l'enclume*) pâtissent particulièrement de cette situation.

Dès lors, dans le prolongement du rapport Volot, **il s'agit de veiller à la mise en place d'un nouveau cadre législatif favorable à la sous-traitance et permettant un rééquilibrage véritable des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants**. En effet, la loi de 1975 qui fête cette année son 35^{ème} anniversaire ne traite pas des abus de puissance économique ou du détournement des droits de propriété intellectuelle : elle ne vise que le non-paiement du sous-traitant. La raison de cette loi était de défendre le sous-traitant en cas de défaillance de son client immédiat, appelé « *entrepreneur principal* » et de lui conférer un droit direct envers le client final, appelé « *maître d'ouvrage* ».

Aussi, les entreprises de sous-traitance de la Plasturgie demandent d'urgence **un statut juridique réglementé de la sous-traitance industrielle** : le contrat de sous-traitance devant être à tout le moins matérialisé par un écrit.

Il s'agit également de réaffirmer dans une loi spécifique à la sous-traitance industrielle le poids des conditions générales des fournisseurs dans la négociation commerciale, mises à mal à l'occasion de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 où les débats n'ont concerné que la grande distribution (*ce qui avait déjà été le cas à l'occasion de la réforme de la loi n°96-588 du 1^{er} juillet 1996, dite loi Galland, sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1997*).

Il s'agit par ailleurs de veiller à une répartition pertinente de la valeur ajoutée et des responsabilités. Il n'est pas acceptable que les sous-traitants se voient transférer des responsabilités croissantes sans que leur savoir-faire ainsi que leur propriété intellectuelle soient en retour reconnus, valorisés et protégés. Les relations doivent pouvoir s'inscrire dans un objectif de long terme et non dans un perpétuel rapport de force.

La Fédération de la Plasturgie préconise enfin de rétablir et améliorer le « *privilege* » de la clause de réserve de propriété pour le sous-traitant en s'inspirant de l'exemple allemand.

En conclusion, une loi spécifique sur le modèle italien de 1998 telle que le propose la Fédération de la Plasturgie, et qui renvoie expressément à un contrat écrit nous paraît être la meilleure solution pour répondre aux attentes des entreprises présentes au Midest.

Chiffres clés 2009

27 milliards d'euros de chiffre d'affaires

6,1 milliards d'euros à l'exportation

8,5 milliards d'euros à l'importation

4.200 milliers de tonnes livrées

10 % du chiffre d'affaires de l'industrie des biens intermédiaires

6 % des effectifs de l'ensemble de l'industrie

Des emplois sur l'ensemble du territoire

3.850 établissements

140.000 salariés

Plus de 90 % de PME

Contact presse :

Fédération de la Plasturgie - 65 rue de Prony - 75854 Paris cedex 17 - fax : 01.44.01.16.55
David Cessac – tel : 01.44.01.16.26 – e-mail : d.cessac@fed-plasturgie.fr



LES RENDEZ-VOUS PLASTURGIE - MIDESE 2010 Du 2 au 5 novembre 2010 – Paris



La Fédération de la Plasturgie sera présente sur le salon MIDESE qui se tient à Paris du 2 au 5 novembre 2010 pour sa quarantième édition :

Stand 6 E 29, dans le Village Plastiques et Caoutchoucs.

Venez y rencontrer les acteurs du CORIST (Comité des Relations Interindustrielles de la Sous-traitance de la Plasturgie) et du réseau des Centres de formation d'Apprentis (CFA) et la Conférence des écoles supérieures de la plasturgie.

Les conférences et rendez-vous

2 novembre - 15h : « **Relation donneurs d'ordres et sous-traitants** : la médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance facilite les partenariats efficaces et équitables », présentée par Jean-Claude VOLOT accompagné de Jean-Pierre SALAUN, médiateur délégué. **Espace Conférence 1 (stand A16)**

2 novembre - 16h : « **Aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de financement** : les réponses de la Médiation du crédit aux entreprises » présentée par Gérard RAMEIX, médiateur national du crédit aux entreprises. **Espace Conférence 1 (stand A16)**

3 novembre - de 18h à 19h15 : à l'occasion de la soirée des 40 ans du MideSE, une réunion/débat réunira :

- Bruno ESTIENNE, Président de la Fédération de la Plasturgie,
- Jérôme FRANTZ, Président de la FIM,
- Yvon JACOB, en qualité d'ambassadeur de l'industrie,
- Jean-Claude VOLOT, médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance,
- Jean-Claude MONIER, Président du MIDESE

Amphithéâtre Jean Thèves entre le hall 3 et 4

4 novembre - de 9h30 à 10h15 : Echange autour de l'évolution du **marché de l'électricité et de ses enjeux**. Cette réunion sera animée par M. COMMARET (Directeur marketing EDF Entreprises), Bruno ESTIENNE (Président de la Fédération de la Plasturgie) ainsi que Jean-Claude MONIER (Président du MIDESE et du CENAST).

Espace Conférence 2

4 novembre - 11h15 à 11h45 : « **Comment réduire ses consommations d'énergie dans la plasturgie et comment financer ses actions** ». Conférence animée par Eric GRAVIER, responsable du département HSE de la Fédération de la Plasturgie. **Espace Conférence 2**

5 novembre - 11h30-12h30 : pour la troisième fois sur le salon, le **prix du Concours Europlastic Pocket Movie** sera remis. Le concours était ouvert aux élèves et aux apprentis de première année de BTS Europlastic qui ont réalisé des clips vidéos présentant leur formation. Les lauréats recevront une dotation pour les aider à partir en stage en Europe pour leur 2^{ème} année de BTS. **Salle 611**

Du 2 au 5 novembre : A noter la présentation sur le stand de la Fédération de la Plasturgie du jeu vidéo en **3D relief** : « **Mission Plastechnologie, le Prisonnier de la Console** », destiné à communiquer sur l'attractivité des métiers de la branche.

Les médiateurs de la sous-traitance et du crédit à la rencontre des professionnels

Le MIDESE accueille cette année **un stand dédié spécialement à la médiation de la sous-traitance et du crédit où les entreprises pourront évoquer les difficultés rencontrées avec leurs clients** avec les médiateurs. **STAND 6 M 15**.

Contact presse :

Fédération de la Plasturgie - 65 rue de Prony - 75854 Paris cedex 17 - fax : 01.44.01.16.55
David Cessac – tel : 01.44.01.16.26 – e-mail : d.cessac@fed-plasturgie.fr